

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1908

SOIXANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1908

NUMISMATIQUE GANTOISE

MÉDAILLE

DE

SAINTE MARGUERITE ET DE SAINT FIACRE

(ABBAYE DU GROENEN BRIEL)

Moins d'un an après Jacques van Artevelde, mourut à Gand, de mort violente comme lui, le seigneur de Perwez, Simon Mirabello ou Simon van Halen, puissant financier d'origine lombarde, que sa qualité de rewaard ou gouverneur de la Flandre n'avait pas empêché de partager les vues politiques du célèbre tribun (1).

Vingt-trois ans plus tôt, en 1323, il avait acheté le vaste domaine de Sersanderswal qui s'étendait, au nord-ouest du château des comtes, vers les limites de la ville (2).

Cinq mois avant l'assassinat dont il fut la victime le 9 mai 1346, il avait, en prévision d'événements

(1) Voir la notice consacrée aux *Mirabello* par M. NAP. DE PAUW dans la *Biographie nationale*.

(2) Le Sersanderswal doit son nom à un Gantois, *Alexandre*, à qui le châtelain de Gand, Hugues, vendit en 1231, le quartier comprenant le château, *Wal*.

ments qu'il redoutait et qui ne devaient que trop se réaliser, disposé de ses immenses biens par un testament dressé par-devant notaire et en présence de témoins. Il y confirmait notamment l'intention, manifestée dès 1341 par sa femme, Élisabeth de Lierde, fille naturelle de Louis I de Nevers, ainsi que par lui-même et approuvée par son beau-frère, le comte de Flandre Louis II de Nevers, de fonder et de doter après la mort d'un des conjoints un couvent de femmes dans une moitié du Sersanderwal. Le survivant devait jouir, sa vie durant, de l'autre moitié et des revenus y affectés.

Cette clause reçut un commencement d'exécution après le décès de Mirabello. Par l'achat de propriétés, des rentes furent assurées aux bénéficiaires du legs; une chapelle fut bâtie et une place désignée pour la création d'un cimetière. Mais bientôt surgirent des difficultés, suscitées aux exécuteurs testamentaires et par Élisabeth de Lierde et par d'autres membres de la famille, au premier rang desquels nous distinguons son neveu, Louis de Male, devenu comte de Flandre dans l'intervalle.

Celui-ci convoitait le domaine, qu'il méditait d'aller habiter quand il séjournerait à Gand, au lieu du sombre château des comtes qui ne lui plaisait guère. Sous prétexte que le défunt n'avait pas rendu ses comptes comme ruwaart, il mit l'héritage entier sous séquestre (1349). Les ayants droit ne le virent renoncer à la saisie qu'après que sa tante et Arnould Van Heurle, seigneur de Rum-

men, qu'elle avait épousé en secondes noces, lui eurent abandonné l'objet de ses prétentions. C'est ainsi que notre souverain entra en possession de cet Hof ten Walle, appelé plus communément Cour du Prince, Prinsenhof, où Jeanne la Folle devait en 1500 mettre au monde Charles-Quint.

Restait à donner une solution au problème du couvent qui occupait, nous le savons, la moitié du domaine de Sanderswalle. De le supprimer il ne fut pas question ; de le transférer ailleurs, pas davantage au début. Bien plus, on continuait à acquérir à son profit des terres et des rentes avec les fonds légués à cette intention par Simon van Halen. Les choses durèrent des années. En 1362, le pape Innocent VI, par sa bulle du 6 avril, consentit enfin à la cession au comte de la maison religieuse, dont l'existence remontait alors à seize ans. Son approbation était subordonnée à plusieurs conditions. La seule qui intéresse notre sujet, est la fondation préalable d'un nouveau couvent. Urbain V confirma toutes les mesures par lettres datées d'Avignon (29 août 1363) et chargea de leur exécution l'évêque de Tournai et les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon.

Toutefois, le comte mit peu d'empressement à s'acquitter de ses diverses obligations. Aussi n'est-ce qu'en 1368 qu'il fut mis en possession de la totalité du domaine. On s'était entendu pour donner une destination pieuse à une propriété connue sous le nom de « Briele » et achetée dès 1359 par

les abbés précités, en prévision de cette transformation, à Philippe Vilain, seigneur de Saint-Jean ten Steene, qui l'avait acquise quelques années plus tôt de Marie, fille de Simon van den Briele et épouse d'Everdey de Jonghe.

Ce bien était situé au côté nord de la place aux Tourbes ou place Verte, en gantois Groenen Briel (1). Ainsi s'explique un des multiples noms du monastère, le « Groenen Briel ». Un autre, het Nieuw Klooster, le « Nouveau Couvent » (2), doit son origine aux circonstances de la fondation.

Aussitôt fut construite une chapelle en l'honneur de Dieu, de la Vierge, de tous les saints et en particulier de sainte Marguerite, vierge et martyre. De là, une troisième dénomination, le « Couvent de Sainte-Marguerite, » dont nous trouvons le souvenir dans le nom de la rue qui conduit de la rue de la Monnaie à la place des Fabriques, appellation moderne de l'ancienne place Verte.

La première prieure (1370), sœur Béatrice Vlemincx, venue du Bleyenbergh de Malines, adopta la règle de saint Augustin. De plus, elle plaça la congrégation sous le vocable de saint Victor, d'où un quatrième nom : le « couvent des Victorines ».

Le 1^{er} décembre 1372, l'évêque de Tournai

(1) Briel, plaine ou place entourée d'arbres. DIERICK, *Mémoires sur la ville de Gand*, I, p. 412.

(2) DE NOVO CLAUSTRO, sur le sceau de l'abbesse Bernardine Goetghebuers (1539).

érigea le prieuré en abbaye, reconnaissant en même temps aux religieuses le droit d'élire elles-mêmes à l'avenir leur abbesse, réserve faite de ses propres droits.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire connaître par le menu l'histoire du Groenen Briel, sur lequel on peut consulter la *Flandria illustrata* de Sanderus et une naïve chronique rédigée au début du XVII^e siècle et éditée avec de nombreux documents par M. Victor van der Haeghen, archiviste de la ville de Gand (1). Qu'il nous suffise de rappeler quelques particularités.

Le monastère eut beaucoup à souffrir pendant les troubles du XVI^e siècle. Une école calviniste pour l'instruction des enfants pauvres y fut organisée en 1580. C'est assez dire que les religieuses avaient dû l'évacuer. Leur église fut rasée. Après leur retour, les archiducs Albert et Isabelle posèrent, en 1614, sous l'abbesse Marie Sturme, la première pierre d'une nouvelle église, qui fut consacrée le 17 juin 1616 par H. F. van der Burch, évêque de Gand jusqu'en 1615, depuis archevêque de Cambrai. D'autres travaux suivirent. Ainsi fut relevé, agrandi, amélioré le couvent, qui se maintint jusqu'à sa suppression en vertu de la loi du 15 fructidor de l'an IV de la République (1^{er} septem-

(1) *Het Klooster ten Walle en de abdij van den Groenen Briel*, Gand, 1888 (collection des Bibliophiles flamands). Ce livre, son introduction surtout, a été largement mis à contribution pour la rédaction de cette notice.

bre 1796). L'abbaye fut fermée peu de temps après et les bâtiments, vendus comme biens nationaux, devinrent plus tard le siège d'une fabrique de coton qu'un incendie a anéantie en 1875.

Plusieurs saints étaient l'objet d'une dévotion particulière au Groenen Briel. Citons au premier rang sainte Marguerite et saint Fiacre, en flamand de l'époque Friael, dont des reliques y étaient conservées.

Sainte Marguerite, vierge et martyre, est née et morte à Antioche de Pisidie au III^e siècle. « Son père, qui était prêtre de Jupiter, l'ayant chassée après sa conversion au christianisme, elle se retira à la campagne, où elle se mit au service de son ancienne nourrice. Le préfet romain, nommé Olybrius, la rencontra et chercha à la séduire. Marguerite repoussa ses offres. Arrêtée comme chrétienne, elle fut soumise à de cruels supplices. Ramenée dans sa prison, elle vit le démon, disent ses biographes, sous la forme d'un dragon terrible qui s'approchait comme pour la dévorer. Mais elle le mit en fuite en faisant le signe de la croix. Le lendemain, elle fut de nouveau torturée et enfin décapitée » (1). Fêtée le 20 juillet, elle était invoquée chez les Victorines par les mères de famille dans des cas spéciaux (2).

Sur saint Fiacre, nous avons parcouru jadis à la Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand

(1) *V. Nouveau Larousse illustré.*

(2) *Puerperis difficultatem patientibus*, dit Sanderus.

un rarissime petit volume (1), orné d'une planche représentant dans le ciel, à gauche, un ange portant une couronne, à droite un autre portant un sceptre; plus bas, le saint vêtu en moine, s'appuyant de la droite sur une bêche, lisant un livre tenu de la main gauche. Sous son pied gauche, une couronne posée sur un sceptre. Dans le fond, les bâtiments et la cour du couvent où des personnes prennent leurs ébats (2).

La couronne foulée aux pieds est une allusion au refus de régner que, d'après Hulenbroucq, l'auteur du livre, Fiacre, fils du roi d'Écosse Eugène IV, aurait manifesté à la mort d'un frère, son aîné (début du VII^e s.). De même, la bêche est là pour faire songer à un miracle accompli par elle dans un bois voisin de Meaux, abandonné au saint par l'évêque, saint Faron, quand Fiacre, à

(1) *Het Wonderlyck ende miraculeus leven van den glorieusen be-lyder den H. Fiacrus, in 't Vlaems gheseyt den H. Friael, den welcken van over langhen tijt ende veel jaeren is besocht geweest in de vermaerde Abdye ende clooster van Groenen-Brielle tot Ghendt, alwaer verscheyden geapprobeerde Reliquien vanden selven H. sijn rustende, wiens solemnele Feestdagh is comende den 30 Augusti. Getrocken uyt de Legende der Heyligen van Heribertus Rosweydu, Zacharius Lippeloo, ende een Frans boeck geapprobeert van F. Laevinus Meytius, Doctor in de H. Godtheyt tot Loven in 't jaer 1598. Te Ghendt, by Maximilaen Graet, 1661. Dédicace: Aen de seer eerweerdighe ende deucht-rycke vrouwe M^{me} Anne Marie Van Hamme, Abdisse van het wijt vermaert ende in alle deughden uyt-schijnende clooster van Groenen Brielle binnen Ghendt. Jacobus Hulenbroucq, priester.*

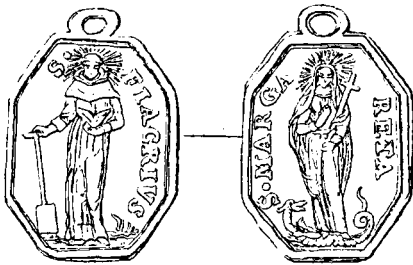
(2) *Diepenbeek delineav(it) et Cornelius a Caukercken fec(it).*

20 ans, du vivant de son père, avait fui la cour pour se soustraire aux sollicitations des siens, qui voulaient le détourner d'une vie pieuse. Il aurait vécu pendant des années en ermite dans sa retraite. C'est là que seraient inutilement allés le trouver les ambassadeurs chargés de lui offrir un trône. Notre biographe termine en disant que ce fils de roi est célèbre par les guérisons qu'il faisait de son vivant et qu'après sa mort opéraient ses reliques.

Par cette dernière affirmation il se rencontre avec ceux qui ne sont pas d'accord avec lui sur l'origine et la vie du saint. « D'après les antiques traditions du diocèse de Meaux, lisons-nous dans Larousse, originaire d'Écosse ou d'Irlande, Fiacre, que quelques hagiographes nomment Fèfre, vint en Gaule; là, accueilli par saint Faron, évêque de Meaux, il aurait pratiqué de grandes austérités et serait resté enfermé, durant de longues années, dans une petite cabane de bois, au lieu où s'élevèrent plus tard le monastère et le village de Breuil. Malgré l'obscurité de sa vie, saint Fiacre était, avant la Révolution, l'un des saints les plus populaires de la France. Ses reliques, dispersées en différents lieux, étaient partout l'objet d'une grande vénération. De nombreux pèlerins visitaient chaque année le lieu où il avait vécu et où il était mort. Anne d'Autriche fit elle-même un pèlerinage (1641) en accomplissement d'un vœu qu'elle avait fait à saint Fiacre pour obtenir la guérison du

roi et la naissance d'un dauphin. » Nous ignorons de quel mal souffrait Louis XIII, mais nous savons que l'intercession du saint était demandée contre certains maux, flux de ventre, hémorroïdes, etc., désignés dans l'ancienne pathologie par son nom. Terminons en disant qu'il est honoré le 30 août et qu'il est le patron des jardiniers.

Ces détails suffisent amplement, croyons-nous, pour expliquer la petite médaille (30 mm. sur 22) représentée ci-dessous.



Sur une des faces, l'image du saint en moine, la tête auréolée, un livre dans la main gauche, la droite appuyée sur une bêche. S. FIACRIVS.

Sur l'autre face, la sainte, auréolée aussi, les pieds posés sur un dragon, une croix dans la main gauche. S. MARGARETA.

Nous possédons deux exemplaires de la médaille. L'un est de plomb, l'autre d'un alliage où l'étain domine. Tous les deux ont été acquis à Gand. Un exemplaire y est aussi conservé au Musée archéologique. Ces particularités et ce que nous

avons dit du culte dont sainte Marguerite et saint Fiacre étaient l'objet chez les Victorines, ont paru des raisons suffisantes pour affirmer que la médaille se débitait au Groenen Briel.

Si la pièce publiée n'a pas le moindre cachet artistique, l'importance des faits qu'elle permet de rappeler, sera, nous osons l'espérer, l'excuse et la justification de la notice que nous lui consacrons.

CH. GILLEMAN
